



Aux parents d'élèves

À Maillé, 18/07/2022

Objet : Hausse de la restauration scolaire

Madame, Monsieur,

L'inflation ne cesse d'impacter notre collectivité, comme elle affecte vos foyers. Les augmentations des salaires et des matières premières connaissent une croissance exceptionnelle. C'est pourquoi, nous souhaitons attirer votre attention sur ces hausses :

- Le prestataire de la restauration de Nouâtre applique une hausse de **5.5%** (+ 0.13 €/repas) au 1^{er} Juillet 2022, réévaluable au 1^{er} janvier 2023.
- Nous constatons une hausse de **12%** sur les denrées alimentaires destinées aux cantines de Marcilly sur Vienne et de Maillé, sans oublier l'augmentation du fioul et de l'électricité en conséquence de la guerre en Ukraine
- A cela s'ajoute la nécessité de mettre en place la loi **Egalim**, en faveur d'une alimentation saine et durable, imposant 50% de produits de qualité dont 20% de produits Bio.
- Enfin, la charge du personnel est en net augmentation : hausse du SMIC de 2.65% au 1^{er} Mai 2022 et hausse de 3.5 % du point d'indice sur l'ensemble des agents au 1^{er} Juillet 2022.

Face à cette situation inédite, nous avons le regret de vous informer que nous sommes contraints d'appliquer dès la rentrée scolaire 2022-2023, une hausse de **6%** sur la tarification de la restauration scolaire.

Tarif régulier			Tarif occasionnel	Tarif Adulte	Tarif Visiteur
Hausse	Tarif/repas	Tarif Annuel			
	3,35 €	452,25 €	3,50 €	5,20 €	8,00 €
+ 6%	3,55 €	479,39 €	3,70 €	5,40 €	8,00 €

Cette revalorisation du tarif permettra de compenser ces évolutions budgétaires à hauteur de **3 915 €** sur une hausse globale estimée à **19 505,23 €** sur l'exercice budgétaire 2023.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

DEFOER Sébastien
Président du SIEPVV